

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-6-8-5

Séance du vendredi 14 juin 2019

POLITIQUE EN FAVEUR DU NUMERIQUE EDUCATIF

APPELS A PROJETS

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-12-1 du 14 décembre 2018 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2019-1-8-3 du 18 janvier 2019 relative au lancement d'un appel à projets « Equipements Mobiles Connectés »,

- VU le cahier des charges de l'appel à projets pour l'acquisition d'équipements mobiles connectés,
VU l'avis de la Commission Education et Jeunesse du 24 mai 2019,
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide le classement des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « Equipements Mobiles Connectés » pour l'année 2019, tel que figurant en annexe 2 à la présente délibération, et retient les projets dont la note globale est égale ou supérieure à 3,
- Approuve les dotations et financements attribués aux projets retenus pour un montant total de 296 000 €, selon la répartition présentée en annexe 1 à la présente délibération,
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E159 – Chapitre 21 – Fonction 221 – Nature 21831

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité